

Introduction

La grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance, présentée ci-dessous, constitue le résultat de la première étape du projet **t@d** intitulé « conditions de travail des tuteurs à distance ».

Pour mémoire, la fiche de présentation du projet est la suivante :

Projet « Conditions de travail des tuteurs à distance »

Initiateur : Jacques Rodet

Durée : février à juin 2005

Objectif : dresser un panorama des conditions de travail que nous rencontrons dans nos activités de tuteur.

Modalités de réalisation :

- Fin février : Mise à disposition d'une grille d'inventaire des conditions de travail du tuteur.
- Février à mars : échanges et modifications éventuelles de la grille d'inventaire.
- Avril : recueil des grilles renseignées par les participants de **t@d**.
- Mai : Production et diffusion aux participants de **t@d** d'une synthèse.
- Juin : échanges à partir de la synthèse.

La démarche

Cette grille ne peut prétendre à être complète. Ceci est d'autant plus vrai que l'expression « conditions de travail » est peu précise ou du moins provoque débat. Le contrat de travail, élément important de la relation entre l'employeur et l'employé est considéré par certains comme n'étant pas un composant des conditions de travail. Si l'on souscrit à la définition suivante d'une conseillère prud'homale, il apparaît que le contrat est à l'opposé, car formel, des conditions de travail « *Si on voulait donner une définition des conditions de travail, on pourrait dire qu'il s'agit de tout ce qui peut être modifié unilatéralement par l'employeur sans qu'il n'ait besoin de respecter un formalisme quelconque.* » <http://prudhommesisere.free.fr/contrats/contratgeneralites/modificationcontlimites.htm>

Par ailleurs, il est indéniable que l'existence d'un contrat de travail spécifiant l'intitulé d'une qualification professionnelle est un signe important, avant même que cette qualification ne soit reconnue dans une convention collective, de l'émergence d'une nouvelle professionnalité.¹

Dans le cas des tuteurs à distance, cette professionnalité est suffisamment peu établie dans différents pays pour que nous n'excluons pas de ce projet, le repérage de l'existence de contrat de travail.

M'inspirant de différents documents existants, convention de stage de tutorat (France)², conventions collectives de tuteurs (Québec)³, contrat de tuteur (France)⁴, mais aussi d'études sur les conditions de

¹ J'ai eu l'occasion de siéger dans une CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi), instance de concertation entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales de salariés d'une branche professionnelle. Entre autres, les CPNE sont chargées d'actualiser les intitulés de qualifications qui sont intégrés dans les conventions collectives. J'ai pu remarquer à cette occasion que la prise en compte de nouvelles appellations utilisées par un secteur professionnel pouvaient mettre plus de dix ans avant d'être prise en compte par la CPNE concernée et d'être intégrée dans la convention collective afférente.

² Convention de stage sur le tutorat informatique et Internet à l'université Paris X.

³ Convention collective de travail entre la Télucq et la section locale 3594 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Convention collective de travail entre la Télucq et la section locale 4476 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

⁴ Contrat de tuteur de l'UVSQ.

travail (France et Union Européenne)⁵, je tiens à souligner que je ne me suis pas engagé dans une recension d'écrits, mais, bien plus modestement, j'ai tiré des informations de ces données qui avaient le grand avantage d'être à ma disposition sans avoir à m'engager dans un travail de recherche qui aurait supposé un travail plus rigoureux, le respect d'une méthodologie éprouvée, un temps plus long d'investigations.

Aussi, le résultat présenté n'est pas celui d'une démarche scientifique mais plus banalement celui de mes propres représentations actuelles en matière de « conditions de travail ». N'étant pas un spécialiste de la question, pas plus un syndicaliste ou un expert du droit du travail, celles-ci sont forcément partielles et lacunaires. C'est pourquoi, je compte sur chacun des participants de [t@d](#) pour interroger et commenter les choix que j'ai effectués, apporter des éléments complémentaires et nouveaux.

La grille organise en rubriques et sous rubriques différents items qui serviront de base à la formulation du futur questionnaire.

Je tiens particulièrement à remercier Claire Garcin et Denis Lamy pour avoir mis à ma disposition des documents qui m'ont été utiles.

Cordialement

Jacques Rodet

⁵ *Les conditions de travail dans la fonction publique* par la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail).

<http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/titres/titre2006/integral/2003.10-40.1.pdf>

Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. *Dix ans de conditions de travail dans l'Union Européenne*. http://www.suissepro.org/Archiv_Dokumente/Dublin_10Jahre_EF00128FR.pdf

Confédération des Jeunes Chercheurs. *Rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs*. <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/rapport-travail-illegal.pdf>

Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance

1. Le contrat de travail

- a. Type de contrat
 - i. Contrat de travail spécifique à l'activité de tuteur
 - ii. Contrat de travail non spécifique à l'activité de tuteur mais qui comprend cette activité
 - iii. Contrat de stage
 - iv. Pas de contrat
- b. Durée du contrat
 - i. Contrat à durée déterminée
 - ii. Contrat à durée non déterminée

2. Durée de travail

- a. Durée hebdomadaire
- b. Durée mensuelle
- c. Durée annuelle

3. Horaires de travail

- a. Libres
- b. Imposés
- c. Travail de nuit
- d. Travail le week-end
- e. Travail les jours fériés

4. Rémunération

- a. Salaire à l'heure travaillée
- b. Salaire Mensuel
- c. Forfait
- d. Primes
- e. Bénévole

5. Remboursement de frais

- a. Connexion Internet
- b. Micro-ordinateur
- c. Téléphone
- d. Consommables (encre, papier, etc.)
- e. Transports

6. Congés payés

- a. Paiement de congés
- b. Garantie de 2 jours de repos consécutifs
- c. Jours fériés

7. Accès à la formation

- a. Sur le temps de travail
- b. Hors du temps de travail
- c. Financement par l'employeur
- d. Financement par le tuteur
- e. Choix de la formation imposé par l'employeur
- f. Choix de formation négocié entre l'employeur et le tuteur
- g. Choix de formation à l'initiative du tuteur

8. Lieu de travail

- a. Locaux de l'employeur
- b. Domicile personnel
- c. Autre

9. Couverture sociale

- a. Cotisation à un système de sécurité sociale
- b. Cotisation à un système de retraite
- c. Accès à une mutuelle

10. Protection sociale et droits

- a. Existence d'une convention collective propre à l'activité de tutorat
- b. Existence d'un comité d'entreprise
- c. Existence de représentants des tuteurs
- d. Existence d'un syndicat de tuteurs
- e. Droit de grève

11. Les missions confiées

- a. Nature des missions
 - i. Conception de ressources de cours
 - ii. Conception d'activités d'apprentissage
 - iii. Support sur le plan cognitif
 - iv. Support sur le plan méthodologique
 - v. Support sur le plan administratif
 - vi. Support sur le plan technique
 - vii. Support sur le plan métacognitif
 - viii. Support sur le plan socio-affectif
 - ix. Support sur le plan motivationnel
 - x. Notation (donner une note)
 - xi. Correction (faire une correction d'après un corrigé)
 - xii. Rétroaction (faire des commentaires contextuels et individualisés)

- b. Nombre de personnes encadrées
 - i. Minimum
 - ii. Maximum
 - iii. Mensuellement
 - iv. Annuellement
- c. Modalités de communication avec les apprenants
 - i. Mail
 - ii. Téléphone
 - iii. Forum
 - iv. Chat
 - v. Visioconférence
 - vi. Présentiel

12. Conditions

- a. Vos activités de tuteur sont créatrices de stress.
- b. Vous manquez de temps pour réaliser vos activités.
- c. Vous devez vous dépêcher toujours ou souvent pour réaliser vos activités.
- d. Vous manquez d'informations pour réaliser vos activités.
- e. Vous éprouvez un manque de collaboration dans l'exercice de vos activités.
- f. Vous devez vous débrouiller seul dans des situations difficiles.
- g. Vous manquez de connaissances techniques pour effectuer toutes vos activités.